

Problème indemnisation suite accident de la circulation

Par Broche luc, le 27/08/2018 à 14:34

Bonjour

Cela fait exactement un an, je me suis fait renversé par un véhicule sur passage pieton, je me suis porte partie civil, j ai été opéré du plateau tibial, le chauffeur à été condamné à 127 euros d amande et trois mois de suspension de permis, je ne peux toujours pas conduire, ni effectué les randonnées que j apprécié, j ai reçu jusqu a lors deux indemnisation provisoire, selon un courrier mon assureur je devais recevoir un proposition après le 8em mois mais rien et quand je demande une réponse à mon assureur ainsi qu a l avocat je n obtiens aucune réponse, mon dossier doit passer au tribunal pour intérêt civil au mois, de septembre après avoir été reporté déjà deux fois.... Je dois revoir aussi le médecin expert en début d année prochaine.... Pouvez me dire ce que je dois faire.. Ou es ce normal? Cordialement

Par Chaber, le 27/08/2018 à 14:54

bonjour

[citation]selon un courrier mon assureur je devais recevoir un proposition après le 8em mois mais rien[/citation]

L'assureur a huit mois pour présenter une offre d'indemnisation à la victime d'un accident.

Cette offre ne peut être que provisionnelle en l'absence de guérison ou de consolidation de l'état de santé de la victime dans les trois mois suivant l'accident (autrement dit lorsque cette dernière est encore en soin). Il s'agit alors d'une avance sur indemnisation.

[citation]Je dois revoir aussi le médecin expert en début d année prochaine...[/citation]Apparemment vous n'êtes pas encore consolidé, donc impossibilité pour l'instant de présenter une réclamation complète pour tous vos préjudices